

N° CP *2^e/10-06*
Séance du **13 OCT. 2006**

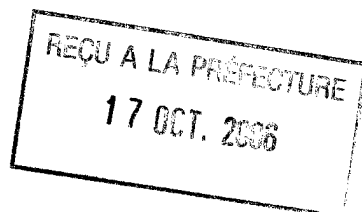
AMENAGEMENT DES SENTIERS DE DECOUVERTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2^{ème}/03 du 09 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide de 2 364 € à la commune de GRIESBACH AU VAL pour la création d'un sentier panoramique et de découverte
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 87556, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.



LE PRÉSIDENT

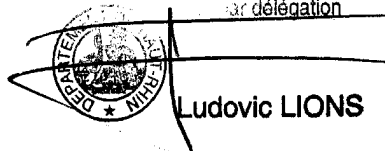
Charles BUTNER
Charles BUTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **17 OCT. 2006**
Publication **20 OCT. 2006**

Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS